



## Demande de renseignement sur une procuration faite en algerie

Par **atlaoui**, le **08/08/2009** à **22:59**

Bonjour, je suis un jeune algerien, dans 1 mois je serai à rouen en raison d'étude, un ami voulait me faire une procuration au niveau de la mairie à alger pour que je puisse retirer l'argent sur son compte qu'il a sur le crédit lyonnais en france.

je veux savoir si cette procuration est valable, et qu'est ce qu'il devra mentionner sur la procuration.

j'espère que j'aurai une réponse, veuillez me contactez sur : [anacim4@yahoo.com](mailto:anacim4@yahoo.com)

Par **Patricia**, le **10/08/2009** à **20:17**

Bonsoir,

Une procuration doit être établie auprès de l'agence bancaire, sur imprimé bien spécifique.

Dans ces conditions, c'est non. Vous n'aurez aucun droit de retraits sur son compte.